

## GRILLES DES SALAIRES ETARF

« 1.1. Rémunérations concernant le personnel d'exécution des entreprises de travaux et services agricoles et ruraux

(En euros.)

**SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 = 11,65 euros**

**Aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC**

Classification	Échelon	Salaire horaire
Emplois exécutants	1	11,52
	2	11,52
Emplois spécialisés	1	11,55
	2	11,67
Emplois qualifiés	1	11,80
	2	12,08
Emplois hautement qualifiés	1	12,50
	2	13,03

1.2. Rémunérations concernant le personnel bénéficiant du statut de technicien, agent de maîtrise et cadre en entreprises de travaux et services agricoles et ruraux

(En euros.)

Classification	Échelon	Salaire horaire
Technicien agent de maîtrise TAM 1	1	13,69
	2	14,47
Technicien agent de maîtrise TAM 2	1	15,26
	2	16,03
Cadre I		17,86
Cadre II		21,17

(En euros.)